



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL  
Séance du 26 juin 2026  
CS 2026 54**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à l'Espace Culturel à PREFAILLES, sur convocation adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 51
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de votants : 52

Etaient présents :

Membres du Comité syndical		Informations
<b><u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u></b>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
<b><u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u></b>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILOUX Ludovic	Surnombre -- ne prend pas part au vote
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u></b>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u></b>	CUEFF Paskell	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	DAVID Guy	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	LEPREVOST Xavier	
	LEDUC Aurélien	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46

	PARUIT Henry-Benoit	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	SEZESTRE Paul	Arrivée à partir du point 2 Surnombre – ne prend pas part au vote jusqu'à la délibération CS_2026_46
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u></b>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</u></b>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	Déport à la délibération CS_2026_49
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u></b>	CHARBONNIER Raymond	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u></b>	DERANGEON Mickaël	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
	VIANA Clara	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
<b><u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u></b>	MOUSSU James	
<b><u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u></b>	AUDION Michel	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUILLOUX Éric	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	GUINDRE Jean-Louis	
	LE CUNF Philippe	
	NORMAND Luc	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
	LOCHU Antoine	
<b><u>REDON AGGLOMERATION</u></b>	CLAVIER Régis	
	LEGENDRE Jacques	
<b><u>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</u></b>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	DABIN Pascal	
	GRASSINEAU Thierry	
	GRONDIN Jean-Paul	
	LAROCHE Thibault	
	LAUNAY Frédéric	
	THIBAUD Denis	

**S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :**

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	EVAIN David	LEPICIER Luc
<u>SAEP DE VIGNOBLE-GRANDLIEU</u>	COUDIRAU Bernard	GRASSINEAU Thierry
	GENDRONNEAU Bernard	Frédéric LAUNAY
	JAUNET Bruno	THIBAUD Denis

**S'étaient excusés parmi les délégués :**

Membres du Comité syndical	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL</u>	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	ROUGIEUX Marthe
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	ARBRUN Tiphaine
	HAMON Jean-Pierre
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	PILATUS Thierry
	ROLLAND Anne-Sophie
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	HERSEMEULE Franck
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	CREMET Hervé
	GUILLET Emmanuel
	HARDY Jacques
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

**Autres participants :**

<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	CAILLON Vincent
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	AVRIL Bruno

## **CS\_2026\_54 CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public.

Cette commission, présidée par le président ou son représentant désigné par arrêté, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par délibération de l'organe délibérant.

La Commission examine chaque année le rapport d'activités des délégataires et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est consultée également pour avis par le Comité syndical ou le Président par délégation, sur tout projet de délégation de service public, avant que celui-ci se prononce.

Pour information, la Commission précédant comportait :

- Six membres du Comité syndical : le Président, trois délégués titulaires et deux délégués suppléants,
- Un représentant titulaire et un suppléant par chaque association locale suivante :
  - o UFC que Choisir,
  - o Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique (UDAF)
  - o Consommation Logement et Cadre de Vice (CLCV).

La Commission se réunit en moyenne 1 à 2 fois par an.

### **Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :**

- **DE CREER** une Commission consultative du service public local de distribution d'eau potable,
- **DE DEFINIR** la composition de la Commission.

\*\*\*\*

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical CS\_2026\_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Après en avoir délibéré,

<b><u>PRESENTS</u></b>	<b><u>VOTANTS</u></b>	<b><u>POUR</u></b>	<b><u>CONTRE</u></b>	<b><u>ABSTENTION</u></b>	<b><u>SUFFRAGES EXPRIMES</u></b>
39	42	42	0	0	42

### **LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- **DE CREER** une Commission consultative du service public local de distribution d'eau potable,
- **DE DEFINIR** la composition de la Commission comme suit :
  - o Représentants d'atlantic'eau :
    - 3 délégués titulaires : Claude CAUDAL, Jean-Luc GREGOIRE et Yves TAILLANDIER ;
    - 2 délégués suppléants : Raymond CHARBONNIER et Denis THIBAUD

- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour chacun des associations locales suivants :
  - UFC Que Choisir,
  - Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique (UDAF),
  - Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).



.....

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

  
Claude CAUDAL

Le Président,

  
  
Frédéric MILLET

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*